



ma Patrone ne veut pas payer la moitié de mon salaire restant

Par **yoyouyou00**, le **16/01/2013** à **12:36**

Bonjour, je suis un ouvrier et je travaille dans une société de nettoyage, et je travaille depuis 4 ans et j'étais à temps partiel de 97H par mois et je fais tous les mois plus que 151 par mois pendant 3 ans, et quand je demande de faire un CDI temps plein elle ne veut pas, c'est pour cela que je l'ai ramené au Prud'homme, Maintenant elle m'a donné un CDI temps complet, mais elle m'a dit que un contrat n'était (papier) pas obligatoire, et pendant 3 mois je travaille temps complet avec témoin et elle me paie 97H par mois, quand j'ai demandé de me payer la totalité elle n'a pas voulu.
A-t-elle le droit de faire ça ou pas ?
Je vous remercie d'avance de vos réponses [smile33]

Par **Lag0**, le **16/01/2013** à **13:38**

Bonjour,
Votre employeur confond un peu les choses.
Certes, le CDI à temps plein peut se passer d'écrit, donc une personne qui travaille sans contrat écrit est présumée être en CDI à temps plein.
Mais vous, vous avez un contrat temps partiel de 97 heures. Pour passer sur un temps plein, votre employeur doit vous faire signer un avenant au contrat. Il faut donc bien un écrit !

Par **yoyouyou00**, le **16/01/2013** à **13:45**

et pour la paye ?